

**Bilan annuel de l'animation du DocOb  
du site Natura 2000 FR 1100819  
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »  
Année 2013**



**Mai 2014**

**Photographie en page de couverture de gauche à droite, et du haut vers le bas :**

La mégaphorbiaie © P. Martin, Bois communal de Vaires-sur-Marne en Janvier 2014 © K. Ben-Mimoun, Tronc de chêne mort colonisé par les insectes en 2012 © M. Banchi, Mare intra-forestière en Avril 2014 © K. Ben-Mimoun

## **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	10
<b>2</b>	<b>Gestion de l'état de conservation des espèces</b>	<b>11</b>
2.1	Signature de contrats Natura 2000	11
2.1.a	Mise en œuvre des contrats Natura 2000 signés en Décembre 2012	11
2.1.b	Présentation des contrats potentiels à venir	13
2.1.c	Suivi des contrats précédemment signés	13
2.1.d	Démarche volontaire non contractualisée	13
2.2	Animation de la charte Natura 2000	14
<b>3</b>	<b>Évaluation des incidences des projets</b>	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>Suivis scientifiques et techniques</b>	<b>14</b>
4.1	Les études en 2013	14
4.2	Pistes d'études à venir	16
<b>5</b>	<b>Information, communication, sensibilisation</b>	<b>16</b>
5.1	Travaux de réflexion sur la future communication auprès du grand public.	16
5.2	Le site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne	17
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	17
<b>6</b>	<b>Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site</b>	<b>18</b>
6.1	Organisation des réunions du comité de pilotage	18
6.2	Gestion administrative et financière	18
<b>7</b>	<b>Synthèse</b>	<b>19</b>

## 1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

### 1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009, et l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France en a été désignée structure animatrice en Décembre 2011.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

### 1.2 L'animation

Le Copil est présidé par Monsieur Jean-Paul PLANCHOU, vice-président du conseiller régional. L'animation du DocOb est portée par la Région Ile-de-France, qui a désigné son Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice.

Le chargé de mission affecte 20% de son temps (1/5 ETP) à l'animation du DocOb du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur les deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR 1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités de l'année 2013 pour ce site. N'y ayant pas eu de chargé de mission Natura 2000 entre Mai et Décembre 2013, l'animation fût nécessairement limitée mais tout de même active, un travail d'intérim ayant été assuré durant cette période.

### 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

**Le Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés

**Tableau 1 :** Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

<b>LES ESPECES</b>	
<p><b>Le Grand Capricorne</b></p>	<p><b>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance</b> pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de faire du Bois de Vaires un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. Il est important d'agir en premier lieu pour la restauration de son habitat.</p> <p><b>Enjeux de conservation :</b> la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles <b>peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</b></p> <p>Sa présence de manière stable nécessite (l'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce est) le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voir l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p><b>Le Triton crêté</b></p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 de Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. <b>Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies.</b> Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leur sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ;</li> <li>la coupure des axes migratoires ;</li> <li>la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ;</li> <li>le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ;</li> <li>la suppression des haies ;</li> <li>la destruction des sites de reproduction ;</li> <li>le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ;</li> <li>la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ;</li> <li>la pollution.</li> </ul> <p><b>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité</b> qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables</li> </ul>

	<p>pour se reproduire (mares, zones humides...);</p> <p>la préservation des biotopes terrestres ;</p> <p>la constitution de micros-habitats terrestres ;</p> <p>la reconstruction et le confortement des corridors ;</p> <p>la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ;</p> <p>la limitation des pressions d'origine anthropique ;</p> <p>la limitation des risques de pollution ;</p> <p>la reconsidération des modes d'exploitation des sols ;</p> <p>la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.</p>
<b>LES HABITATS</b>	
<p><b>La mégaphorbiaie eutrophe</b></p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Les mégaphorbiaies eutrophes occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées). Elles possèdent un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p><b>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES</b></p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorables au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation* de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été demandée.</p> <p>On notera aussi le risque d'invasion par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...).</p> <p>L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifie la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p><b>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'abattage de la peupleraie réalisé</li> <li>- l'entretien de la mégaphorbiaie en cours.</li> </ul>

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

**Tableau 2 :** Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

**ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)**

N°	Action	Comment
A1	<p align="center"><b>Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien de l'existant</li> <li>▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers</li> <li>▪ Interdire le ramassage de bois mort</li> <li>▪ Favoriser la régénération naturelle</li> <li>▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives</li> <li>▪ Maintenir une diversité des strates</li> <li>▪ Maintenir des classes d'âge différentes</li> <li>▪ Maintenir une diversité des essences</li> <li>▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire</li> <li>▪ Abandon des plantations de conifères</li> </ul>
A2	<p align="center"><b>Créer des îlots de vieillissement et de sénescence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers</li> <li>▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle</li> <li>▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage</li> <li>▪ Maintenir des espaces ouverts</li> </ul>

## ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p style="text-align: center;"><b>Entretien des dépressions et des mares</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve</li> <li>▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions</li> <li>▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase</li> <li>▪ Exportation de la vase excédentaire</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords</li> <li>▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public</li> </ul>
B2	<p style="text-align: center;"><b>Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets</li> <li>▪ Interdiction de combler les dépressions</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation de l'accès au public</li> <li>▪ Maintenir des micro-habitats terrestres</li> <li>▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés</li> <li>▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie</li> </ul>
B3	<p style="text-align: center;"><b>Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide</li> </ul>
B4	<p style="text-align: center;"><b>Créer de nouvelles mares et dépressions humides</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Défrichage du périmètre d'emprise</li> <li>▪ Creusement des mares</li> <li>▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat</li> </ul>



## ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	<b>Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie</li> </ul>
C2	<b>Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)</li> <li>▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans</li> <li>▪ Coupes manuelles des espèces invasives</li> <li>▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)</li> </ul>

### Grand capricorne

- Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie **irrégulière mélangée**, présentant **différentes classes d'âge**
- Créer des îlots de vieillissement et de sénescence



Crédit: Pierre Zagatti

### Triton crêté

- **Entretien** les dépression et les mares
- Maintenir les **caractéristiques humides** du Bois du Marais
- **Créer** de nouvelles mares et dépressions



### Mégaphorbiaie

- Restauration par **abattage des peupliers**
- Entretien et conservation de la mégaphorbiaie



#### **1.4 Missions de la structure animatrice**

Les missions de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des Boucles de la Marne s'articulent autour des missions suivantes :

- Gestion des espèces,
- Suivi des évaluations des incidences,
- Suivi scientifique,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan se propose de détailler les réalisations de 2013.

## 2 Gestion de l'état de conservation des espèces

Le bon état de conservation des espèces et habitats de la ZSC peut être géré grâce aux outils que permet de mettre en oeuvre Natura 2000 ; Il s'agit dans le cadre de l'animation de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, ainsi que de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN).

**Remarque :** l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales (MAEt), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre évidemment pas dans les objectifs ici du fait du contexte urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone. Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV a mises en place.

### 2.1 Signature de contrats Natura 2000

#### 2.1.a Mise en œuvre des contrats Natura 2000 signés en Décembre 2012

##### Restauration d'un réseau de mares intra-forestières

Des travaux de restauration de 3 mares intra-forestières (392m<sup>2</sup>) ont été engagés par l'AEV dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier au sein du Bois du Gué de l'Aulnay, dans l'objectif de rendre les conditions du milieu plus favorables à la présence du triton crêté (*Triturus cristatus*) (ouverture du milieu, berges à faible pente). En effet ces mares ayant accueilli autrefois une population de triton crêté se sont refermées et envasées en une dizaine d'années faute d'entretien. Ainsi, des coupes d'éclaircissement (coupe de taillis, débroussaillage, élagage en périphérie), un curage et un reprofilage en pente douce de certaines berges ont été mis en œuvre (figure 2, photo de gauche). Les rémanents ont été répartis dans le sous-bois de manière à créer des zones de refuge pour la microfaune et comme habitat d'hivernage pour les Tritons crêtés (figure 2, photo de droite). Le contrat fût signé en Décembre 2012, et les travaux ont pu être réalisés en Août – Septembre 2013.



**Figure 2 :** mares intra-forestières 5 et 6 après restauration et connexion © K. Ben-Mimoun, Avril 2014

Voir carte en **Annexe 1** pour localisation de l'ensemble des mares, Annexe 2 pour photos et détails supplémentaires sur les travaux.

##### Restauration et entretien de la mégaphorbiaie / Entretien et restauration de mares au sein de la mégaphorbiaie.

Toujours au sein du domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay mais cette fois sur la commune de Pomponne, l'AEV a lancé dans le cadre d'un autre contrat Natura 2000 des travaux d'entretien de la mégaphorbiaie s'étendant sur la partie Sud (sur une surface totale de 2,4 ha), ceci en cohérence avec les objectifs de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire. Depuis la coupe de la jeune peupleraie qui avait fini par envahir le secteur, les formations végétales de la mégaphorbiaie eutrophe sont entretenues annuellement par broyage, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster lancéolé présent sur le site (espèce invasive en Ile-de-France). Les travaux retenus dans le cadre du contrat Natura

2000 consistent à poursuivre les travaux de broyage au niveau de la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie. Ainsi, un broyage a été réalisé en Automne 2013, et un deuxième est prévu à la fin de l'été prochain.

Des zones de mouillères et de petites dépressions existaient dans cet habitat, et il a été décidé de pérenniser ce réseau déjà existant par creusements et curages localisés (4 mares dont 2 connectées, sur une superficie totale inférieure à 1000 m<sup>2</sup>), toujours en accord avec les préconisations du SNPN, l'un des objectifs étant ici de favoriser la reproduction des amphibiens et en particulier du triton crêté. Ces travaux ont également été réalisés à la fin de l'année 2013.

**L'Annexe 1** présente la carte des opérations contractualisées, l'annexe 2 le détail des calculs



La mégaphorbiaie avant travaux (Mai 2013)



La mégaphorbiaie après travaux (Novembre 2013)

**Figure 3 :** Première phase de travaux de broyage de la végétation (voir carte en **Annexe 1** pour localisation, et **Annexe 2** pour photos et détails supplémentaires sur les travaux)



**Figure 4 :** Travaux de creusement de mare au sein de la mégaphorbiaie (voir carte en **Annexe 1** pour localisation, et **Annexe 2** pour photos et détails supplémentaires sur les travaux)

## 2.1.b Présentation des contrats potentiels à venir

Voici une piste de contractualisation pour les années à venir, sa concrétisation reste bien sûr à confirmer dans la suite de l'animation.

### Délimitation d'ilôts de sénescence

Il est envisagé, afin de préserver les chênes vieillissants favorables à la présence du grand capricorne (localisés de manière précise grâce à l'étude menée par l'OPIE en 2013, voir **Figure 5**), de délimiter des ilots de sénescence au sein du boisement et d'appliquer ainsi la mesure F27012 à travers une contractualisation Natura 2000.

## 2.1.c Suivi des contrats précédemment signés

### Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage avec exportation.

Le contrat d'entretien de la mégaphorbiaie suit son cours. En 2013, l'animateur a accompagné les gestionnaires pour la mise en œuvre des actions récurrentes figurant dans ce contrat. La première campagne de broyage a eu lieu à l'Automne 2013, la 2<sup>ème</sup> est prévue à la fin de l'Eté 2014.

## 2.1.d Démarche volontaire non contractualisée

### Action pédagogique et de communication de la Mairie de Vaires-sur-Marne.

A la fin de l'année 2013, les services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne ont sollicité l'AEV afin de bénéficier de conseils dans le cadre des projets d'aménagement envisagés au sein de la partie du boisement gérée par la commune (parking, parcours arboretum...), avec pour objectif de concilier au mieux les actions de conservation découlant du document d'objectifs et les impératifs de sécurisation du site vis-à-vis du public. Le terme « Natura 2000 » a d'ores et déjà été intégré dans le logo du bois de Vaires créé par la commune, et par ailleurs le logo officiel de Natura 2000 est également apposé sur certains panneaux. Des panneaux de description d'espèces, notamment du chêne pédonculé, ont été disposés sur le parcours de l'arboretum se voulant également particulièrement pédagogique et informatif concernant la valeur écologique du site, et à ce titre des ajouts d'informations sont envisagées au pied de certains vieux chênes appelés « arbres totems », visibles des sentiers mais assez éloignés pour ne présenter aucun danger pour les usagers. Il est également envisagé de replanter certaines essences arborées locales, et notamment du chêne pédonculé afin de contribuer au renouvellement du boisement, dans l'idéal en y associant de jeunes habitants de la commune. Enfin, la fermeture de certains chemins traversant le boisement est également discutée, le quadrillage actuel particulièrement serré et les obligations de sécurisation étant peu compatible avec les objectifs de conservation de l'habitat du grand capricorne passant obligatoirement par le maintien sur pied de vieux chênes sénescents.

**Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 signés dans la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne**

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature (convention)	Actions prévues	Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
22712D077 000006	AEV	15 680, 00 €	12/12/2012	F 22702 : Restauration d'un réseau de mares intra-forestières	triton crêté	392 m <sup>2</sup>	B1	août à novembre 2013
32312D077 000001	AEV	13 806, 62 €	17/12/2012	A 323 09 P : Création ou rétablissement de mares	triton crêté	< 1000 m <sup>2</sup>	B1 / B4	1 <sup>ère</sup> phase réalisée fin 2013, 2 <sup>ème</sup> fin Eté 2014
				A 323 05 R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage	mégaphorbiaie eutrophe	2,4 ha	C2	

## 2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 d'un site permet une prise en compte *a minima* des enjeux de conservation des espèces et de l'habitat désignés. Le signataire en signant cette charte s'engage à respecter les points prévus par grand types de milieux (forêt, ouverts humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

L'animation Natura 2000 en phase de démarrage sur ce volet au sein du site Natura 2000 du Bois de Vaires consiste aujourd'hui à démarcher et sensibiliser les signataires potentiels, puis à les accompagner dans les démarches administratives dans le cas d'un désir d'engagement.

## 3 Évaluation des incidences des projets

Le chargé de mission Natura 2000 est souvent sollicité dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN), soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires il est impossible dans le présent bilan de dresser la liste des évaluations d'incidences pour lesquelles le chargé de mission a été sollicité pour avis, faute d'archives informatiques précises à ce sujet. Néanmoins, voici pour exemple dans le tableau suivant un projet de 2013 pour lequel il a certainement été consulté.

**Tableau 4 :** Liste des projets ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 connus de l'animateur

Description du projet	Pétitionnaire	Implication de l'animateur Natura 2000
Projet de déviation d'une canalisation de transport d'hydrocarbures	Propriétaire privé	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluation de l'impact du projet,</li><li>- Sensibilisation aux enjeux de la ZPS,</li><li>- Conseil sur la réduction des incidences,</li><li>- Aide au remplissage des formulaires administratifs.</li></ul>

## 4 Suivis scientifiques et techniques

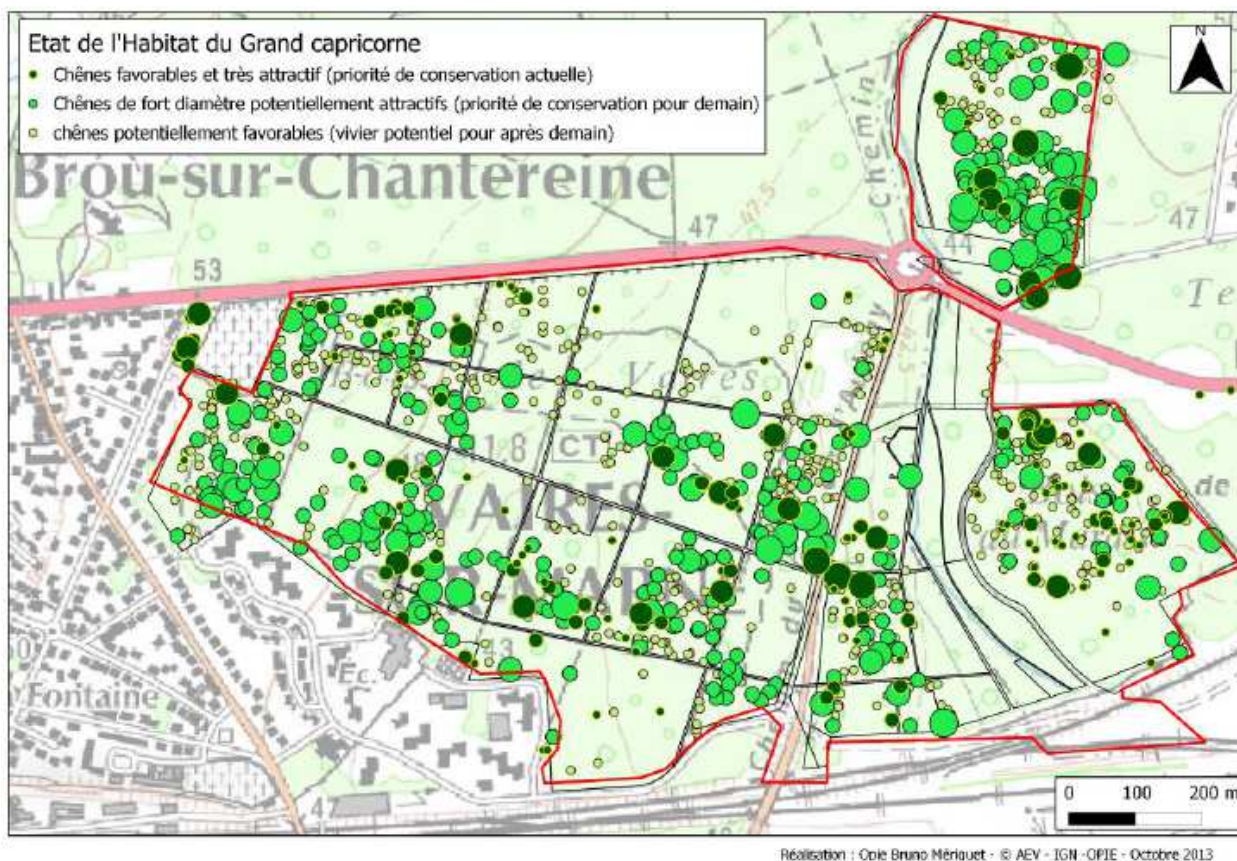
### 4.1 Les études en 2013

Recherche du Grand Capricorne dans le secteur du Bois de Vaires (OPIE, 2013)



Une étude a été commandée par l'AEV visant à effectuer un état des lieux des populations du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), ainsi que des habitats potentiels de l'espèce (répartition des vieux chênes en particulier) au sein du boisement. Le suivi du bon déroulement de cette étude a été assuré par l'animateur Natura 2000. Ce travail effectué par l'Office pour les Insectes et leur Environnement ([www.insectes.org](http://www.insectes.org)) n'a pas permis d'affirmer la présence actuelle de l'espèce encore une fois très difficile à détecter, mais en revanche a mis en évidence un milieu de vie très favorable, fréquenté par un cortège d'espèces partageant les mêmes exigences écologiques (deux protégées régionalement, ainsi que la présence du lucane cerf-volant), ainsi que de recenser 28 espèces d'insectes indicatrices de la bonne qualité des milieux forestiers.

Par ailleurs, un inventaire précis des arbres les plus accueillants pour le grand capricorne a été réalisé, très intéressant car permettant de mettre en lumière les zones à préserver mais aussi à prospecter en priorité dans le futur, voici la carte tirée de l'étude :



**Figure 5 :** Carte de localisation des chênes les plus favorables au *Cerambyx cerdo* (OPIE, 2013)

**Référence bibliographique du document :** MERIGUET B., GARRIN M. & HOUARD X., 2013.- *Détection d'individus et qualification des habitats de *Cerambyx cerdo* le Grand capricorne, caractérisation des enjeux spécifiques de conservation sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne (77) FR 1100819 - Rapport d'étude - AEV-Opie 39 p.*

Recensement des populations de triton crêté dans le secteur du Bois de Vaires (SNPN, 2013).

En Île-de-France, la présence du Triton crêté est historiquement connue sur le site Natura 2000 du « Bois de Vaires-sur-Marne FR 1100819 ». L'intégration du Bois de Vaires au Réseau Natura 2000 est d'ailleurs justifiée par la présence, entre autres, de cette espèce. En effet en 2003, une étude menée par l'Association de Gestion et de Valorisation de la Réserve Naturelle de Vaires-sur-Marne (AGVRNV) avait permis de mettre en évidence la présence de l'espèce, plusieurs individus ayant été observés au niveau du Bois du Marais (OGE - DIREN IdF, 2009). Néanmoins l'espèce n'a pas été observée récemment. A ce titre il s'avère primordial de préciser et d'affiner les connaissances concernant cette espèce sur ce site et à proximité, notamment en termes de répartition et d'abondance.

Avec le soutien de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE-IDF), la Société nationale de protection de la nature (SNPN) s'est proposée de mener en 2013 une action ciblée sur le Triton crêté au niveau du site Natura 2000 et de ses environs. Celle-ci s'inscrit également dans l'élaboration de la Trame verte et bleue (TVB) et de sa déclinaison régionale, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Cette action s'articule autour de deux points :

- des prospections dédiées à la recherche de sites fréquentés, de sites de reproduction effective et leur géolocalisation,
- des préconisations de gestion et/ou de restauration pour assurer le maintien des populations sur ce secteur.



Il n'y a pas eu d'observation directe de l'espèce dans le périmètre du site Natura 2000 lors de ses prospections réalisées entre Mars et Juin 2013. Cependant, des observations ont été effectuées à proximité immédiate, notamment dans une mare du Bois de Châalis (commune de Pomponne) mais aussi dans 2 mares situées dans la propriété régionale limitrophe du Bois de Brou (SNPN, 2013).

**Référence bibliographique du document :**

BERTHELEME S., 2013. Estimation des populations de Triton crêté (*Triturus cristatus*) sur le site Natura 2000 du « Bois de Vaires-sur-Marne FR1100819 » et de ses environs. Société nationale de protection de la nature. 37 p.

Inventaire des mares d'Île-de-France 2011-2012 (SNPN, 2013).

Une des actions du programme « Vers un réseau des zones humides en Île-de-France » mené par la SNPN en partenariat avec le Conseil régional et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) a pour objectif de déterminer des réseaux de mares à conserver et à restaurer. C'est au cours de ce travail et au regard des premières prospections et analyses que la SNPN a pu constater l'urgence d'une

implication en faveur de ces micro-zones humides. Elle a donc décidé de s'engager davantage dans la connaissance des mares et dans la sensibilisation des acteurs et du grand public en Île-de-France. L'inventaire des mares franciliennes mis en œuvre par la SNPN dépasse l'objectif du simple recensement à un instant « t » puisqu'il s'agit aussi d'initier une véritable dynamique régionale de protection de ces milieux. **Référence bibliographique du document :** SNPN, 2013. Inventaire des mares d'Île-de-France - Bilan 2011-2012. 134 p.

**4.2 Pistes d'études à venir**

Suivi des populations de triton crêté.

Suite aux travaux de restauration et de création de mares d'ores et déjà réalisés par l'AEV fin 2013 destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du triton crêté au sein du site Natura 2000, il s'agit aujourd'hui d'en mesurer l'efficacité et de fait ces récentes actions de gestion doivent s'accompagner comme le préconise le SNPN d'un suivi et de nouvelles recherches de l'espèce dès 2014 et dans les années à venir.

Suivi de la végétation de la mégaphorbiaie

De même parallèlement aux travaux d'entretien de la mégaphorbiaie, il est envisagé de lancer en 2014 un suivi floristique au niveau de placettes afin de dégager des éléments visant à évaluer la pertinence du choix de la méthode de gestion par broyage mise en place sur le site dans le cadre du contrat Natura 2000. Le projet est de suivre au sein de ces placettes l'évolution de la composition floristique d'année en année et de comparer avec les inventaires réalisés dans les précédentes études (travaux du CBNBP notamment).

**5 Information, communication, sensibilisation**

**5.1 Travaux de réflexion sur la future communication auprès du grand public.**

Un travail de réflexion a débuté en décembre 2013 entre les services techniques de la mairie de Vaires-sur-



Marne et l'AEV, afin de rendre compte au plus grand nombre des actions Natura 2000 menées au sein du boisement, comment communiquer et sensibiliser les usagers ainsi que les personnel des services techniques à l'intérêt de ces travaux écologiques dont les résultats ne seront pour la plupart perceptibles qu'à plus ou moins long terme.

## 5.2 Le site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne



Le site Internet (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaire>), actif mais en cours de mise à jour, présente le dispositif Natura 2000 avec plusieurs pages dédiées au site Natura 2000 du Bois de Vaires ; Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences. Les animateurs ont d'ores et déjà commencé à renseigner la page et un nombre de plus en plus important d'informations seront mises à disposition progressivement sur la vie du site Natura 2000.

## 5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

De nombreuses propriétés régionales se trouvent sur un périmètre Natura 2000. Sur l'ensemble des sites d'Ile-de-France, environ 2800 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernées. L'animateur Natura 2000 suit donc la vie de chaque site et joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le gestionnaire AEV. Pour rappel, la liste des ZPS et ZSC concernées dans le tableau 5 suivant :

**Tableau 5 :** Liste des ZPS et ZSC d'Ile-de-France

<b>Seine-et-Marne :</b> Bois de Vaires-sur-Marne, Bassée et plaines adjacentes, La Bassée, Basse vallée du Loing, L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie, Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin, Massif de Fontainebleau, Rivière du Dragon, Rivières du Loing et du Lunain, Bois des Réserves, des Usages et de Montgé, Rivière du Vannetin, Carrière du Mocpoix, Carrière de Darvault, Carrière Saint-Nicolas, Boucles de la Marne, Massif de Villefermoy
<b>Yvelines :</b> Etang de Saint-Quentin, Carrière de Guerville, Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny, Massif de Rambouillet et zones humides proches, Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
<b>Essonne :</b> Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, Pelouses calcaires du Gâtinais, Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Buttes gréseuses de l'Essonne, Champignonnières d'Etampes, Haute Vallée de l'Essonne.
<b>Val d'oise :</b> Coteaux et boucles de la Seine, Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents, Sites Chiroptères du Vexin français,
<b>Seine-Saint-Denis :</b> Sites de Seine-Saint-Denis, Forêts picardes,

La participation du chargé de mission Natura 2000 à la vie de ces différents sites est variable en fonction de l'importance de propriétés régionales concernées et l'avancement des différents DocOb, du simple suivi des comités de pilotages à l'aide à l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 ou

construction de contrat Natura 2000. De plus, le chargé de mission est le référent à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et l'application des règlements associés.

#### Journée technique Natura 2000 – DRIEE Ile de France

En Novembre 2013, la DRIEE Ile de France a organisé une journée d'échanges techniques entre tous les animateurs Natura 2000 de la Région et les services de l'Etat au sein de la Réserve Naturelle du Marais de Larchant. Ce fût l'occasion pour le nouvel animateur de rencontrer ces homologues chargés de l'animation des autres sites Natura 2000 de la région, mais aussi de prendre contact avec certains de ces interlocuteurs de la région et du département. **Lien vers le compte-rendu :** [http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese.2013\\_cle07b943.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese.2013_cle07b943.pdf)

## **6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **6.1 Organisation des réunions du comité de pilotage**

Le dernier comité de pilotage d'animation s'est déroulé en Mars 2012, il n'y en a pas eu en 2013, du fait notamment de l'absence d'animateur de Mai à décembre. Les avancées de l'animation pour l'année 2013 et le début de l'année 2014 seront présentées au prochain comité de pilotage courant 2014.

### **6.2 Gestion administrative et financière**

#### Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV possède un conseil d'administration qui habilite son Président à signer les documents officiels. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 a préparé pour les différents conseils les délibérations et rapports au conseil permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

#### Renouvellement des conventions d'animation

Depuis 2010, fin de la phase d'élaboration du DocOb et début de l'animation, le chargé de mission Natura 2000 a œuvré pour le conventionnement du travail d'animation. Auprès de l'Etat (DRIEE), une convention cadre a été élaborée en commun et signée, puis chaque année, une convention financière (demande d'aide) est rédigée et signée. Auprès de la Région Ile-de-France, une demande d'aide a été faite pour la période 2010 – 2013, avec une évaluation à mi parcours en 2011 et reconduction.

#### Demandes de paiement et de solde

Aussi bien pour les Contrats Natura 2000 que l'AEV a signé que pour les conventions financières annuelles, c'est le chargé de mission Natura 2000 qui s'est chargé de préparer et envoyer les demandes de paiement, d'acompte et de solde aux différents financeurs (Etat et Conseil régional d'Île-de-France).

## 7 Synthèse

### Deuxième année d'animation pour la ZSC du bois de Vaires-sur-Marne, quel bilan pour 2013 ?

Malgré une absence d'animateur sur une partie de l'année, l'animation soutenue par l'intérim du chef de mission s'est tout de même révélée plutôt riche comme le démontre les éléments suivants :

- ➔ Deux contrats Natura 2000 pour la ZSC, avec des aménagements particulièrement favorables à l'accueil des deux espèces visées dans le cadre des objectifs du Docob, ainsi qu'à la conservation de l'habitat Mégaphorbiaie (entretien de l'habitat, et renforcement d'un important réseau de mares particulièrement favorable à l'accueil des tritons crêtés).
- ➔ Plusieurs études scientifiques extrêmement intéressantes et riches d'informations sur les futures orientations de gestion à donner pour répondre aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire, avec notamment dans le cadre de l'étude de l'OPIE une analyse fine du secteur et des zones d'arbres sénescents les plus favorables à l'accueil du grand capricorne, permettant ainsi de délimiter des îlots à sauvegarder en priorité dans le futur au sein du Bois de Vaires.
- ➔ L'administration du site Internet, apportant déjà de nombreuses informations aux usagers du périmètre Natura 2000 (informations scientifiques et techniques sur Natura 2000 et plus particulièrement le site de Vaires, son Document d'Objectifs, les modalités de souscription aux contrats Natura 2000, à la charte, les modalités de réalisations d'une évaluation des incidences à destination des pétitionnaires...).
- ➔ Enfin, un important dialogue s'est noué avec différents acteurs locaux, notamment les services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne avec une réelle réflexion sur la manière de collaborer et de communiquer sur le dispositif Natura 2000 au sein de la partie du boisement située sur la commune. Ainsi des collaborations sont en réflexion visant à allier au mieux protection des milieux et fréquentation du public, avec certainement des actions concrètes dans un futur proche.



# **ANNEXES**

**ANNEXE 1 :** Carte de localisation des actions contractualisées dans le Bois du Marais

## ANNEXE 1 : Carte de localisation des actions contractualisées dans le Bois du Marais



**ANNEXE 2 :** détail des travaux réalisés sur le site Natura 2000 au niveau du Bois régional de Vaires-sur-Marne et du domaine régional de Pomponne - Année 2013. Rédaction : AEV - P. Martin



**ANNEXE 2** : détail des travaux réalisés sur le site Natura 2000 au niveau du Bois régional de Vaires-sur-Marne et du domaine régional de Pomponne - Année 2013. Rédaction : AEV - P. Martin

## **I - Cadre et objectifs :**

### **1 - Restauration d'un réseau de mares intra-forestières**

Objectif des travaux : Restauration de trois mares intra-forestières favorables au Triton crêté.

Localisation du projet : Domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay, commune de Vaires-sur-Marne (voir plan de localisation ci-dessous)

Porteur de projet : AEV

Surface totale des mares restaurées : 392 m<sup>2</sup>

Cet ensemble de mares intra forestières a été favorable à une petite population de Triton crêté (*Triturus cristatus*). Aujourd'hui, ces mares ne sont plus favorables au support du cycle de vie de l'animal. En effet, depuis dix ans, elles se sont refermées et envasées.

Des opérations de curage et de reprofilage de certaines berges en pentes douces seront également mises en oeuvre.

### **2 - Création ou rétablissement de mares et chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage.**

Objectif des travaux :

- Restaurer ou créer un réseau de mares (superficie totale < à 1000 m<sup>2</sup>) favorables au Triton crêté.
- Entretien des formations végétales constitutives de la mégaphorbiaie eutrophe.

Localisation du projet : Domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay, commune de Pomponne (voir plan de localisation ci-dessous)

Porteur de projet : AEV

Surface totale des mares restaurées : < 1000 m<sup>2</sup>

Surface totale d'entretien des milieux ouverts : 2,4 ha

Contexte :

Depuis la coupe de la jeune peupleraie les formations végétales de la mégaphorbiaie eutrophe sont entretenues annuellement par broyage. Ces travaux permettent également l'épuisement de l'Aster lancéolé (espèce invasive en Ile-de-France) présent sur le site. Des zones de mouillères et de petites dépressions existent dans cet habitat.

Descriptif des actions prévues :

Les travaux retenus consistent à broyer sur deux années consécutives la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie et à créer ou à pérenniser le réseau de mares déjà existant par curages localisés.

Période prévisionnelle de réalisation de l'opération : Mi-août à novembre 2013 et mi août-fin septembre 2014.

## II - Travaux mis en oeuvre en 2013 :

### Concernant la mégaphorbiaie :

- Broyage de la végétation sur une surface de 2,4 ha avec exportation à l'aide d'un ensemble de broyage/exportation équipé sur chenillard 200CV à chenilles larges. Période de réalisation fin octobre

### Concernant la création de mares sur la mégaphorbiaie :

- ouverture à la pelle mécanique de 4 mares avec un profil en pente douce et une zone centrale (de 10 à 12 m<sup>2</sup> en moyenne) sur une profondeur maximum de 70 cm pour libérer un volume d'eau libre 2 à 3 fois supérieur à celui qui existait sur les petites dépressions. (voir schéma de principe de la mare n°4)

### Concernant la restauration de mares intraforestières :

- Ouverture de la strate forestière : Abattage avec éhoupage d'arbres, soit 42 m<sup>3</sup> de bois provenant essentiellement d'aulne glutineux et de quelques frênes et peupliers.

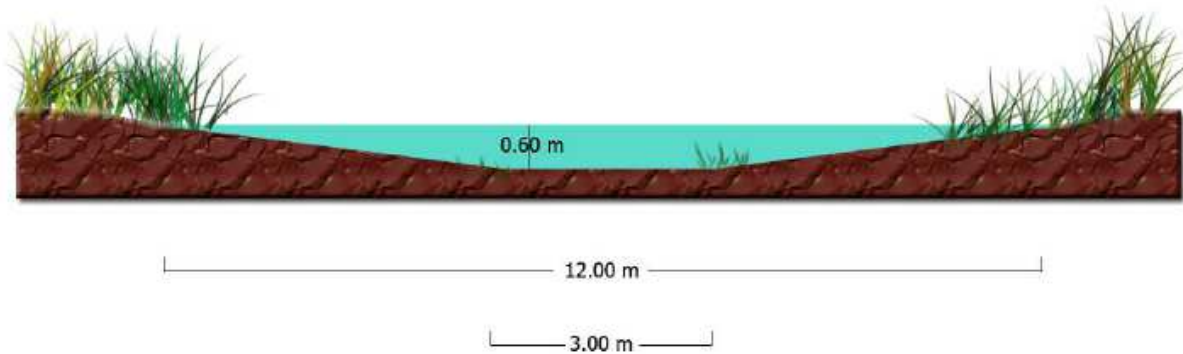
- façonnage avec mise en pile sur le site de coupe et épandage des branchages (lutte contre le piétinement, création de refuge pour la petite faune)

- curage des mares et façonnage des berges en pente douce avec une pelle 14T équipée de chenilles larges et d'un godet de curage plat (voir schéma de principe des mares n°5 et 6). Etalement des produits de curage sur place. Période de réalisation en novembre.

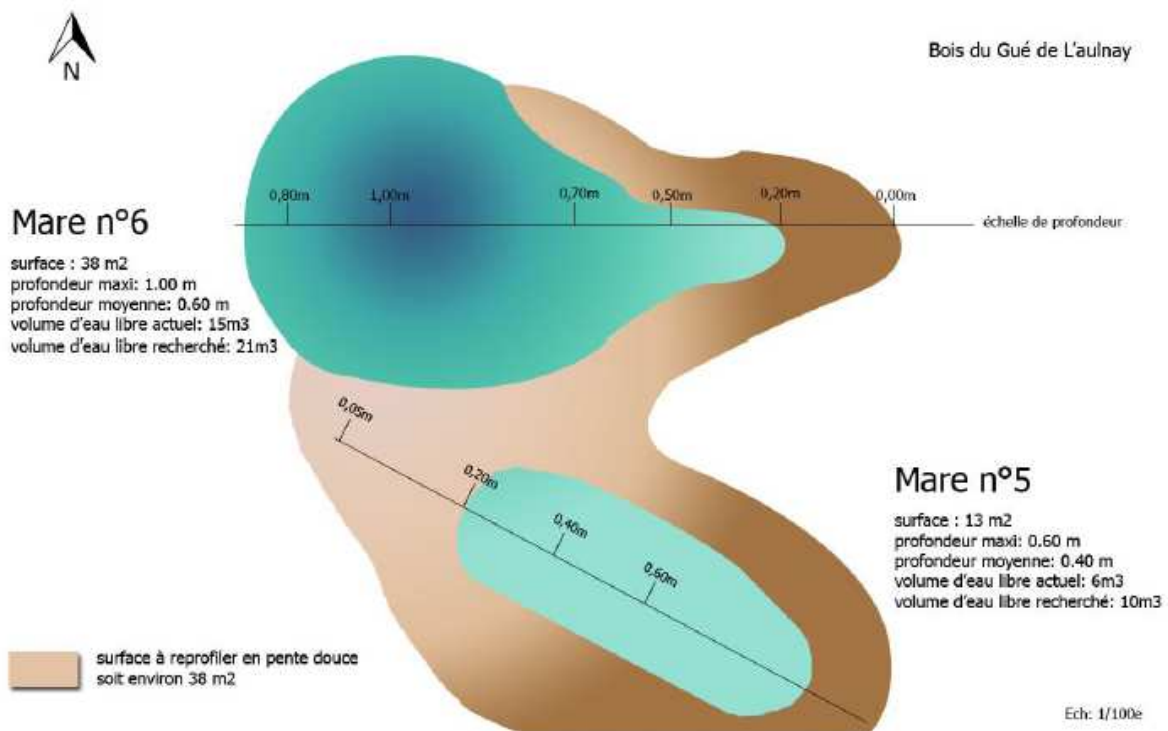
Diamètre : 12m  
surface : 113 m<sup>2</sup>  
profondeur maxi: 0.60 m sur 3 m  
profondeur moyenne actuelle: 0.15 m  
volume d'eau libre avant intervention: 7m<sup>3</sup>  
volume d'eau libre recherché: 21m<sup>3</sup>

### Mare n°4

Bois du Gué de L'aulnay



Ech: 1/100e



Quelques photos des travaux :





**Création de la mare n°4 sur la  
mégaphorbiaie Est**



**Création de la mare n°3 sur la  
mégaphorbiaie Ouest**



## Création de la mare n°1 et 2 sur la mégaphorbiaie Ouest

(les 2 mares communiquent entre elles par un petit diverticule)



## Restauration avec regroupement des mares intraforestières n°5 et 6

